

14 juin 2002
Français seulement

Huitième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

Berlin, 27 août-5 septembre 2002

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Rapports des gouvernements sur la situation dans leur pays et sur les progrès accomplis quant à la normalisation des noms géographiques depuis la septième Conférence

Rapport de la France

Présenté par la France**

Depuis 1992, les travaux relatifs à la normalisation des noms géographiques se sont poursuivis en France, dans plusieurs domaines : en production cartographique, avec la mise à jour régulière de la carte de base au 1/25 000 pour le territoire métropolitain, et la publication de cartes générales; dans le développement de différentes bases de données; en toponymie générale, avec des actions menées aux niveaux national et international.

La normalisation appliquée à la cartographie continue de relever de la compétence de l'Institut géographique national (IGN).

Activités de l'Institut géographique national

Les travaux cartographiques

– Carte au 1/25 000

L'IGN assure la mise à jour régulière de la carte de base au 1/25 000, par des travaux de révision qui touchent une centaine de feuilles chaque année. Depuis 1990, l'IGN édite une série particulière appelée TOP 25, regroupant au moins deux feuilles de la série normale. Cette série, qui concerne les zones les plus touristiques de France, principalement le littoral, les forêts et les massifs montagneux, comporte

* E/CONF.94/1.

** Préparé par Sylvie Lejeune, Expert auprès de la Commission de toponymie de l'Institut géographique national, et Pierre Planques, Président de la Commission de toponymie de l'Institut géographique national et de la Division francophone du GENUNG.



actuellement 222 feuilles.

Tous les noms nouveaux ou modifiés par rapport aux éditions précédentes sont contrôlés par la Commission de toponymie de l'IGN.

– **Cartes générales**

L'IGN a publié depuis 1998 deux cartes générales en version française :

- L'Afrique politique au 1/12 000 000 (éd. 1999), mise à jour d'une précédente édition;
- L'Europe au 1/6 000 000 (éd. 2001), qui est une première édition.

Ces deux cartes comportent les exonymes français normalisés, en particulier les noms de pays et de capitales correspondant à l'usage national officiel. Pour la carte de l'Europe, la Commission de toponymie de l'IGN s'est efforcée de suivre les recommandations du GENUNG visant à éviter la création de nouveaux exonymes. Ainsi, seuls les exonymes attestés dans les ouvrages d'usage courant ont été retenus; pour les autres noms, c'est la forme locale, soit écrite dans l'alphabet latin soit translittérée, qui a été retenue.

– **Les bases de données informatisées**

L'IGN prend une part active dans le développement des systèmes d'information géographique, en constituant et en mettant à jour plusieurs bases de données dans ce domaine, et en particulier :

- Une base de données administratives, comportant les limites et les noms des entités administratives de la France, à savoir les communes, cantons, départements et régions. D'après les lois en vigueur, seuls ces noms issus du Ministère de l'intérieur et publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) présentent un caractère officiel. Les diverses administrations sont tenues d'adopter ces formes seules pour les publications;
- Une base de données toponymiques, achevée à la fin de 1997, qui comporte l'ensemble des toponymes figurant sur la carte de base au 1/25 000, soit environ 2 millions de noms. Cette base a notamment permis un important travail de normalisation de la toponymie dialectale, puisque tous les documents ont été contrôlés par la Commission avant leur exploitation. Cette base est consultable sur le site Internet de l'IGN : <www.ign.fr>.

– **Études d'intérêt général**

- La Commission de toponymie a publié en 2001 une mise à jour de son document « Pays et capitales du monde », comprenant les noms des pays indépendants et de leurs capitales, en français et dans les langues officielles locales. Ce document est consultable sur le site Internet de l'IGN : <www.ign.fr>.
- La Commission de toponymie de l'IGN a participé activement à la réalisation de la version française de la plaquette d'informations sur le GENUNG. Cette plaquette a été imprimée par l'IGN en octobre 2000 : des exemplaires ont été envoyés au secrétariat du GENUNG ainsi qu'aux présidents des groupes de travail et aux présidents des divisions.

- Le numéro 2 du « Bulletin d'informations toponymiques », organe de liaison de la Division francophone (dont le secrétariat est hébergé par la commission de toponymie de l'IGN), a été tiré et diffusé aux membres de la division.

Activités de la Commission nationale de toponymie

La Commission nationale de toponymie a vu son action renforcée grâce à la promulgation d'un décret en 1999 et d'un arrêté en 2000. Ces textes officiels ont rappelé que la CNT avait pour « mission de contribuer à la conservation et au développement cohérent du patrimoine toponymique de la France ». Afin d'assurer son rôle de coordination et de promotion de l'activité toponymique en France, la CNT s'est organisée en trois sous-commissions spécifiques :

- Une sous-commission « Bases de données », chargée de rechercher, identifier et décrire les bases de données toponymiques existant en France, et d'évaluer leur degré de compatibilité informatique. Cette recherche se poursuivra par l'élaboration de recommandations destinées aux créateurs de bases de données toponymiques, afin de permettre l'interconnexion de ces bases; elle devrait aboutir, à terme, à la constitution d'une base de données toponymiques nationale.
- Une sous-commission « Documentation. Communication. Relations internationales », qui a pour mission de définir une politique de communication de la CNT afin de faire connaître son activité et le résultat de ses actions, et de centraliser les informations relatives aux documents existants en matière de toponymie en vue de l'établissement d'une base de données des sources documentaires disponibles pour tous les acteurs de la toponymie. Cette sous-commission est également chargée d'assurer la coopération avec les instances toponymiques des pays francophones.
- Une sous-commission « Spécifications. Normalisation », chargée d'animer et de coordonner les actions développées dans ce domaine, notamment au sein des services publics représentés à la CNT. Cette sous-commission a en particulier pour mission d'élaborer des documents techniques, listes, nomenclatures visant à mettre en oeuvre la normalisation toponymique nationale.
- **Coopération avec la Commission de toponymie du Québec (CTQ) au Canada**

Le protocole de coopération des Commissions de toponymie du Québec (CTQ), Canada, et de la France (CNT) a été réactualisé. La nouvelle version a été signée à Paris, en mars 2001, à la Délégation générale du Québec, par les Présidentes des deux Commissions : Mme Nicole René pour le Québec, Canada, et Mme Marie-Rose Simoni-Aurembou pour la France.